

LE BUDGET PARTICIPATIF COMMENT ÇA MARCHE ?

LES 4 ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

1 L'APPEL À IDÉES

Pour être recevable, une idée doit respecter les critères suivants :

- Relever des compétences municipales
- Être réalisable dans les deux ans
- Répondre à l'intérêt général et bénéficier gratuitement à tous les Angevins
- Porter sur une réalisation nouvelle et ne pas concerner l'entretien ou la maintenance de ce qui existe déjà
- Être suffisamment précise pour pouvoir être estimée juridiquement, techniquement et financièrement
- Engendrer une dépense ponctuelle qui limite les coûts de gestion courante (maintenance, dépenses de personnel,...)

2 L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Étude de recevabilité et de faisabilité technique des projets

- Toutes les idées recevables sont étudiées par les services municipaux qui vont analyser la faisabilité technique et réglementaire et estimer le coût de chaque projet
- Pendant cette phase, les porteurs de projets restent mobilisés afin de préciser ou ajuster leur idée avec les services

3 LE VOTE DES PROJETS

La présentation et le vote des projets réalisables

Les projets réalisables sont présentés aux Angevins. Ils sont invités à voter pour leurs cinq projets favoris

4 LA RÉALISATION DES PROJETS

Les projets retenus sont réalisés dans les deux ans qui suivent le vote

LE VOTE DES PROJETS

COMMENT AVOIR CONNAISSANCE DES PROJETS ?

1 Sur ecrivons.angers.fr

2 À l'Agora du budget participatif, place du Ralliement

3 Lors des rencontres du budget participatif dans les quartiers

COMMENT VOTER ?

Je vote avant le 22 octobre

JE VOTE POUR MES
5 PROJETS FAVORIS

PAR VOIE NUMÉRIQUE
SUR ECRIVONS.ANGERS.FR

OU PAR BULLETIN PAPIER

À compléter et à déposer dans l'une des urnes situées :

- À l'hôtel de ville, en mairies de quartier
- À la Cité - boulevard du Doyenné
- Au J - Angers connectée jeunesse, place Imbach
- Aux bibliothèques Annie-Fratellini et Saint-Nicolas
- À l'Agora du budget participatif, place du Ralliement

QUI PEUT VOTER ?

- Les Angevines et les Angevins
- À partir de 11 ans

ET APRÈS ?

- Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus jusqu'à hauteur de 1 million d'euros
- Annonce des projets lauréats : fin novembre